



## Commission Régionale Développement du Football Féminin

### Compte-rendu de la réunion Commission Développement du Football Féminin du 24 août 2021 en visio-conférence

Présidence : Joëlle DOMETZ-RIGAUT

Présents : Pauline BLONDEAU, Dominique DELABIE, Éric FRELING, Micheline GOLAWSKI, Stéphane MILLE, Stéphanie WEENS, Odile WILLAY

Excusés : Thomas COUSSON, Laurence DEMAILLY, François-Xavier DUFOUR

#### 1) Phase d'accession régionale :

Il est rappelé aux membres de la commission le règlement figurant sur le site de la LFHF. Prennent part à la phase d'accession régionale dans la limite de 8 équipes, les équipes issues des championnats de district (ou interdistrict) regroupant au minimum 6 équipes seniors F à 11, ces dernières devant figurer au classement au terme du championnat et ne devant pas avoir été forfait général avant la fin des matchs aller ou de la première phase, à raison d'une par championnat.

Pour le championnat interdistrict Oise ouvert aux clubs affiliés aux districts Aisne et Somme de Football disposant d'une équipe seniors féminine de niveau district, seul un club issu du district de l'Oise organisateur pourra être désigné au titre du précédent alinéa pour participer à la phase d'accession régionale à condition de réunir au minimum 6 équipes seniors F à 11 du district Oise.

Pour les districts Aisne et Somme, une équipe issue de l'un de ces deux districts pourra participer à la phase d'accession régionale à condition qu'elle termine 1<sup>ère</sup> du championnat interdistrict D1-Pré Ligue « Aisne – Oise – Somme ».

Les places restantes seront réparties par district en fonction du nombre d'équipes engagées et ayant terminé le championnat lors de la saison N-1 dans les championnats de district par rapport au nombre total d'équipes engagées et ayant terminé le championnat en compétitions seniors F à 11.

Dès lors, sous réserve de satisfaire aux obligations reprises ci-dessus et qui seront réévaluées à l'issue de la première phase ou des matchs allers, une place est attribuée pour chaque championnat suivant :

1. Flandres
2. Artois
3. Escaut
4. Côte d'Opale
5. Oise

Soit 5 places. Si une équipe rattachée au district de l'Aisne ou de la Somme termine 1<sup>ère</sup> du championnat interdistrict D1-Pré Ligue « Aisne – Oise – Somme », elle occupera la 6<sup>ème</sup> place. Conformément au règlement et compte tenu de la saison blanche 2020/2022, les membres de la commission se sont basés sur la saison 2019/2020 pour déterminer les places restantes.

En l'hypothèse où la 6<sup>ème</sup> place serait attribuée à une équipe rattachée au District de l'Aisne ou de la Somme terminant 1<sup>ère</sup> du championnat interdistrict D1-Pré Ligue « Aisne – Oise – Somme », les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> places seront attribuées :

7<sup>ème</sup> : Flandres

8<sup>ème</sup> : Escout

Si aucune équipe rattachée au District de l'Aisne ou de la Somme termine à la 1<sup>ère</sup> place du championnat interdistrict D1-Pré Ligue « Aisne – Oise – Somme », la 8<sup>ème</sup> place de barragiste de ce fait vacante sera attribuée à un troisième club du district des Flandres, conformément aux règles ci-dessus-exposées et au nombre d'équipes engagées et ayant participé au championnat de district.

La répartition des 8 places pour la phase d'accession régionale est approuvée à l'unanimité et sera transmise au Conseil de Ligue.

## 2) Coupe de France :

La commission prend note que 78 clubs sont engagés dont 76 prendront part à la phase régionale. Par ailleurs, pour cette édition, 6 équipes des Hauts de France seront à qualifiées pour le tour fédéral.

Dès lors, il ne sera pas nécessaire d'effectuer de tour préliminaire fin août.

Le 1<sup>er</sup> tour se déroulera le 19 septembre 2021 (6 clubs de R2 + les clubs de R1 exempts).

Après tirage au sort, les 6 clubs de R2 exempts du 1<sup>er</sup> tour sont : Gauchy / Hesdin / Longueau / Cambrai OMCA / Beuvry / LAMBERSART UF.

Le tirage au sort sera effectué le jeudi 9 septembre en amont du tirage du 3<sup>ème</sup> tour de la coupe de France masculine avec des chapeaux géographiques.

## 3) Coupe de la Ligue :

Compte tenu de l'absence de 1<sup>er</sup> tour de Coupe de France fin août, il n'y aura pas de 1<sup>er</sup> tour de Coupe de la Ligue le 19 septembre 2021 comme indiqué dans le calendrier prévisionnel.

## 4) Championnat U18 F :

La commission acte le calendrier et la composition des poules pour le championnat U18 F. Compte tenu de la saison blanche 2020/2021 et des directives du COMEX, il ressort que pour la 1<sup>ère</sup> phase, la R1 F sera composée des 6 mêmes équipes à savoir :

- 1) Amiens Fc Porto
- 2) Amiens Sc 1
- 3) Beauvais As 1
- 4) Douaisis Ff 1
- 5) Lillers Fc 1
- 6) Valenciennes Fc 1

Pour la 1<sup>ère</sup> phase U18 R2, les groupes seront établis le 6 septembre afin de tenir compte des retraits d'équipe tardifs.

Les membres de la commission ont engagé des réflexions concernant le championnat U18 F et la nécessité de réformer l'ossature du championnat, comme cela a été effectué au printemps dernier en relation avec les clubs.



5) **Championnats U16**

Un point sera effectué début septembre, les engagements n'étant pas terminés à ce jour.

6) **Divers**

La présidente expose les différentes demandes effectuées concernant des demandes d'intégration au championnat seniors R2 F :

- Croix football iris club
- FCF Hénin-Beaumont
- Stade Portelois
- VAFC

Compte tenu de la saison blanche et de l'ossature des règlements de la compétition, les membres de la commission rappellent l'impossibilité de pourvoir à ces demandes.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France).

**Micheline GOLAWSKI**  
**Secrétaire**

**Joelle DOMETZ-RIGAUT**  
**Présidente**